

Stratégie d'audit standard – IFDS

Annexe 11 à la circulaire « Activités d'audit » 12/xx

Assujetti :

Audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit	Périodicité
Activité d'affaires				
	Activité d'affaires	Art. 3 let. a LFINMA en rel. av. les lois sur les marchés financiers (LB, LBVM, LPCC, LSA) / art. 44 LFINMAG / art. 2 al. 3 LBA, art. 3 à 6 LBA, art. 14 al. 2 LBA, OBA-FINMA, OIF	Audit / revue critique des pièces comptables	Annuellement
Organisation interne (organisation d'exploitation) de l'intermédiaire financier				
	1. Organisation d'exploitation actuelle et compétences internes	Art. 14 al. 2 let. b LBA	Audit	Annuellement
	2. Indications sur les changements apportés à l'organisation d'exploitation et aux compétences internes	Art. 14 al. 2 let. b LBA / art. 29 al. 2 LFINMA / dispositions selon décision d'autorisation	Audit	Annuellement
	3. Indications sur les changements en cours ou prévus dans l'organisation d'exploitation et les compétences internes	Art. 14 al. 2 let. b LBA / art. 29 al. 2 LFINMA / dispositions selon décision d'autorisation	Audit	Annuellement
	4. Externalisation	Art. 14 al. 2 let. b et c LBA	Audit	Annuellement
Mesures organisationnelles selon la LBA et l'OBA-FINMA				
	1. Mise en application et respect de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent	Art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 3 al. 1 let. b OBA-FINMA, art. 24 OBA-FINMA, art. 64 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
	2. Directives internes, instructions de travail internes et processus internes conc. la mise en œuvre des devoirs de diligence et des compétences internes	Art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 3 al. 1 let. b OBA-FINMA, art. 24 OBA-FINMA, art. 64 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
	3. Gestion des risques et classification des risques / Admission de relations d'affaires comportant des risques accrus et exécution de transactions présentant un risque accru et Responsabilité de l'organe de direction occupant le niveau le plus haut	Art. 6 LBA, art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 12 OBA-FINMA, art. 13 OBA-FINMA, art. 17 OBA-FINMA, art. 18 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
	4. Gestion globale des risques juridiques et des risques de réputation en relation avec des succursales et des sociétés du groupe à l'étranger	Art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 3 al. 1 let. b OBA-FINMA, art. 5 et 6 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
	5. Surveillance des relations d'affaires et des transactions / Surveillance de relations d'affaires électroniques	Art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 19 OBA-FINMA, art. 21 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
	6. Service de lutte contre le blanchiment d'argent	Art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 22 OBA-FINMA, art. 23 OBA-FINMA, art. 63 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
	7. Intégrité et formation du personnel de l'intermédiaire financier	Art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 25 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
	8. Recours à des tiers lors de l'exécution des obligations de diligence	Art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 26 OBA-FINMA, art. 27 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
	9. Recours à des auxiliaires pour exercer l'activité d'intermédiaire financier	Art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 1 al. 2 let. f OIF	Audit	Annuellement
Garantie d'une activité irréprochable et bonne réputation				
	1. Indications sur des procédures administratives, civiles, pénales ou de poursuite closes ou pendantes en Suisse ou à l'étranger contre l'intermédiaire financier, liées à son activité et susceptibles de nuire à la garantie d'une activité irréprochable et à la bonne réputation.	Art. 14 al. 2 let. c LBA	Revue critique / explication par l'IF	Annuellement
	2. Indications sur des procédures administratives, civiles, pénales ou de poursuite closes ou pendantes en Suisse ou à l'étranger contre des personnes chargées de l'administration et direction des affaires de l'intermédiaire financier, liées à leur activité professionnelle et commerciale et susceptibles de nuire à la garantie d'une activité irréprochable et à la bonne réputation.	Art. 14 al. 2 let. c LBA / art. 25 al. 1 OBA-FINMA	Revue critique / explication par les répondants	Annuellement
	3. Indications sur des procédures administratives, civiles, pénales ou de poursuite closes ou pendantes contre des collaborateurs de l'intermédiaire financier, liées à leur activité pour l'intermédiaire financier et susceptibles de nuire à la garantie d'une activité irréprochable et à la bonne réputation de l'intermédiaire financier.	Art. 14 al. 2 let. c LBA / art. 25 al. 1 OBA-FINMA	Revue critique / explication par l'IF	Annuellement

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit	Périodicité
	4. Respect de l'obligation d'annonce concernant les changements dans les conditions à l'octroi de l'autorisation en relation avec l'organisation d'exploitation ou l'activité commerciale / Respect de l'obligation d'annonce concernant d'autres incidents pertinents sur le plan de la surveillance / Respect de l'obligation d'annonce concernant les notifications au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent MROS	Art. 14 al. 2 let. b et c LBA / art. 29 al. 2 LFINMA / dispositions selon décision d'autorisation / art. 31 OBA-FINMA	Audit	Annuellement
Accomplissement des obligations en vertu de la LBA				
	1. Identification du contractant et admission de relations d'affaires	Art. 3 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 39 à 48 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	2. Identification de l'ayant droit économique et admission de relations d'affaires	Art. 4 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 49 à 56 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	3. Renouvellement de l'identification du contractant ou de l'ayant droit économique	Art. 5 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 57 à 59 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	4. Obligations de clarification	Art. 6 LBA, art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 12 à 18 OBA-FINMA, art. 60 OBA-FINMA, art. 61 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	a. Identification de l'objet et du but de la relation d'affaires souhaitée par le cocontractant et établissement de profils client	Art. 6 al. 1 let. c LBA, art. 14 al. 2 LBA	Audit / sondages	Annuellement
	b. Répartition des relations d'affaires et des transactions en catégories de risque selon les critères de risque de l'intermédiaire financier	Art. 6 LBA, art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 12 OBA-FINMA, art. 13 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	c. Clarification de l'arrière-plan économique et du but d'une transaction ou d'une relation d'affaires, surtout pour les transactions ou relations d'affaires à risque accru	Art. 6 LBA, art. 8 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 12 à 18 OBA-FINMA, art. 60 OBA-FINMA, art. 61 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	5. Obligation d'établir et de conserver des documents	Art. 7 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 20 OBA-FINMA, art. 62 OBA-FINMA, art. 9 et 10 de l'Ordonnance concernant la tenue et la conservation des livres de comptes	Audit / sondages	Annuellement
	a. Qualité de la documentation et des documents ou justificatifs pertinents en relation avec les affaires	Art. 7 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 20 OBA-FINMA, art. 62 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	b. Conservation des documents et dossiers ou justificatifs pertinents en relation avec les affaires	Art. 7 LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 20 OBA-FINMA, art. 62 OBA-FINMA, art. 9 et 10 de l'Ordonnance concernant la tenue et la conservation des livres de comptes	Audit / sondages	Annuellement
	6. Mise en application des obligations par les succursales et les sociétés du groupe à l'étranger	Art. 3 à 10a LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 5 et 6 OBA-FINMA, art. 27 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	7. Valeurs patrimoniales interdites / Relations d'affaires interdites	Art. 14 al. 2 LBA, art. 7 OBA-FINMA, art. 8 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	8. Indications pour les ordres de paiement	Art. 14 al. 2 LBA, art. 10 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	9. Obligations en cas de soupçon de blanchiment d'argent	Art. 9 à 10a LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 28 à 31 OBA-FINMA, art. 305ter al. 2 CP	Audit / sondages	Annuellement
	a. Exercice de l'obligation d'annonce et blocage de patrimoine	Art. 9 à 10a LBA, art. 14 al. 2 LBA, art. 28 à 31 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement
	b. Doutes sur la qualité d'une relation d'affaires et droit de communication	Art. 14 al. 2 LBA, art. 29 OBA-FINMA, art. 305ter CP	Audit / sondages	Annuellement
	c. Communication à la FINMA	Art. 14 al. 2 LBA, art. 31 OBA-FINMA	Audit / sondages	Annuellement

Intervention de la FINMA pour l'audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Justification de l'intervention	Etendue d'audit

Confirmation FINMA de la stratégie d'audit pour [IFDS]

Contrôles complémentaires

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit
déterminés au cas par cas			